

CONDITIONS D'UNE LINGUISTIQUE DES NORMES

François RASTIER
CNRS / ERTIM-INaLCO

*in A. STEUCKARDT et G. SIOUFFI, édts., Les linguistes et la norme —
Aspects normatifs du discours linguistique, Berne, Lang, pp. 3-20*

S'en tenir comme le grammairien à la seule légalité régissant le fonctionnement d'une langue, c'est abandonner la réalité de cette langue et ne pouvoir plus produire que des énoncés " acceptables " au regard des règles formelles, mais souvent impossibles au regard de la pratique (et de la pragmatique) de la langue.

N'être attentif qu'aux existences individuelles, aux manifestations singularisantes, c'est abandonner de même l'exigence d'intelligibilité des conditions de possibilité concrètes de ces manifestations pour une simple description des positivités empiriques. Or la méthode des " sciences de la culture " requiert que l'on prenne en compte les deux aspects.

Denis Thouard, *La méthode des sciences de la culture.*

De Hjelmslev à Coseriu, la question des normes a occupé d'excellents linguistes et je ne prétends pas ici en faire l'histoire ni lui trouver une solution, mais simplement la reformuler dans les conditions présentes, en prenant appui notamment sur les manuscrits de Saussure récemment retrouvés.

Distinguons *les normes* d'usage de la langue de *la norme* que la linguistique traditionnelle, héritière de la tradition grammaticale, prend pour objet. En forçant à peine le trait, quand on apprend une langue étrangère, on étudie *la* norme dans le cours de Langue, et *les* normes dans le cours de Civilisation. Mais peut-on à bon droit les séparer ?

La norme s'oppose aux normes : elle concrétise en quelque sorte la vocation normative de la grammaire, jadis discipline scolaire d'abord préoccupée de la correction des textes écrits. La norme linguistique, identifiée à la langue et réductible à des règles, serait l'invariant de tous les usages attestés — voire possibles : d'où le projet chomskien de générer toutes les phrases grammaticales d'une langue. En revanche, les normes sont tout à la fois diverses dans l'espace et variables dans le temps. Par exemple, les structures textuelles dépendent des discours et des genres, non de la langue, et ne peuvent être rapportées aux règles d'une textualité abstraite, ce pourquoi l'on a échoué à élaborer des « grammaires de texte » sur le modèle des grammaires de langue. Même les structures phrastiques, qui sont pourtant l'objet presque exclusif des grammaires de langue, ne dépendent pas moins des discours et des genres, voire des styles. Il suffit de comparer la grammaire de l'écrit et celle de l'oral pour douter que la « phrasalité » en soi ait plus de consistance que la textualité en soi. En outre, selon les pratiques et les situations, tant à l'écrit qu'à l'oral, les

variations des structures phrastiques, voire des unités morphosyntaxiques, restent considérables (cf. Malrieu et Rastier, 2001).

Ces variations affaiblissent les notions de grammaticalité et de recevabilité, qui ont naguère fait tant couler d'encre. Certes, les astérisques qui stigmatisaient les phrases réputées agrammaticales se sont raréfiés bien avant les points d'interrogation qui signalaient les phrases de recevabilité douteuse.

Toutefois, le différentiel entre le grammatical et l'agrammatical (cf. Milner, 1989), même redoublé par le différentiel sémantique entre le recevable et l'irrecevable, étend au langage le principe de l'apodictique. L'apodictique et la morale binaire¹ ont présidé dès Aristote à la séparation de la grammaire et de la rhétorique : idéalement, le couplage millénaire de la grammaire et de la logique suppose que la règle de grammaire ait affaire au vrai et devrait donc s'imposer à tous de la même manière, comme si la grammaticalité et la recevabilité allaient de pair et comme si les propositions correctes mais absurdes étaient scandaleuses.

Or, la dualité de la règle et de l'exception découle du postulat apodictique : ce n'est pas l'exception qui confirme la règle, mais la règle qui crée l'exception, comme la loi le crime, dès lors que l'on quitte la grammaire descriptive pour la grammaire normative. En revanche, la rhétorique n'a affaire qu'au vraisemblable, et, tout au plus, à la certitude — non à la vérité ; et la vérité reste éternelle, alors que la certitude demeure révisable.

Dès qu'il ne s'agit plus d'édicter des normes pour les ériger en règles, mais de décrire ces normes et leur interactions, un programme de recherche sur les normes peut contribuer à affranchir la linguistique de la tradition normative héritée de la grammaire. Il engage en quelque sorte à dégrammaticaliser la linguistique pour permettre l'articulation entre la syntaxe et la pragmatique, absurdement séparées par Carnap et la philosophie du langage anglo-saxonne, de manière à tenir pleinement compte du fait que la langue, sans résulter causalement d'une instance sociale qui lui serait extérieure, demeure tout entière du social.

1. Quelques insatisfactions à propos des règles

Le mécanicisme suppose que les langues, comme le reste de la nature, obéissent à des lois invariables. Ces lois sont des axiomes transcendants, que l'on dirait aujourd'hui cognitifs, c'est-à-dire fondés sur la nature humaine concrétisée anatomiquement par un mystérieux organe du langage, et déterminant les règles des langues particulières, simples paramétrages de la grammaire universelle innée.

Le projet lui-même de générer l'ensemble des phrases grammaticales d'une langue est irréaliste : une langue n'est pas faite de phrases, mais de textes, de genres et de discours. Par bonheur, les normes réduisent la capacité des grammaires et nous permettent notamment de produire des phrases finies. Cependant les normes, comme tout ce qui est historique, restent invisibles pour une théorie qui n'admet que des règles anhistoriques (les langages formels n'ont pas de diachronie).

¹ Cf. Lukasiewicz, 2000 [1910].

Enfin, la perspective générative subtilise le problème de l'interprétation, pourtant inévitable pour tous les objets culturels, les textes en premier lieu. Or les règles restent en-deçà de l'interprétation : elles permettent de déchiffrer un texte, mais non de le comprendre. Ce déchiffrement lui-même n'est pas indépendant de normes sémantiques de prévisibilité, qui permettent d'écarter par exemple des découpages oiseux comme dans le trop fameux exemple forgé *Le pilote ferme la porte*.

Dans l'histoire de la tradition grammaticale, le problème fondamental de l'interaction des règles a été posé très tardivement. S'autorisant du cousinage entre la théorie des grammaires et la théorie des automates, la grammaire générative concevait cette interaction comme une succession déterministe décalquée de l'algorithmique informatique. Aussi n'a-t-elle pu décrire cette interaction, car elle ne dépend pas de métarègles, mais de normes : si l'on n'a pas pu mettre en évidence de métarègles qui ordonneraient l'application des règles, c'est sans doute qu'il n'existe pas de règles d'interaction, mais des *normes* d'interaction des règles.

Certaines règles sont impératives, d'autres conditionnelles ; mieux vaudrait donc reconnaître entre les normes des degrés d'impérativité, quitte à réserver le nom de *règles* aux plus impératives d'entre elles. Il reste fort vraisemblable que ce que nous appelons des règles ne soient que des normes invétérées : leur diachronie lente les fait croire invariables.

Bref, sans être pour autant abandonnée, la notion de règle doit être interrogée, et si la tradition décrit voire édicte des règles, il reste à en reconsidérer le statut épistémologique. On convient que les règles expriment des relations structurales ; toutefois, inévitablement infidèles à leur modèle idéal, elles connaissent des réalisations incomplètes ou bruitées, au cours des diverses interactions de contraintes énonciatives et de transpositions interprétatives qui caractérisent l'activité de langage. Les règles ne s'appliquent donc pas en toute occasion, ce qui affaiblit les conceptions « galiléennes » de la grammaire évoquées par Milner.

2. La dualité langue/parole et l'espace des normes

Depuis Saussure, le rapport entre les règles et les normes a été posé subsidiairement au rapport entre *langue* et *parole*. Bien que le *CLG* fasse faussement de lui un linguiste de la langue, Saussure est tout autant sinon plus un théoricien de la parole, et la *Note sur le discours* en présente une preuve évidente (cf. *ELG*, p. 277). On a cependant continué à faire de Saussure un linguiste de la langue : par exemple, Greimas lui attribuait la thèse que la parole présuppose la langue, ce que Hjelmslev aurait repris en affirmant que le procès présuppose le système. Ce genre de méprise reste le prétexte à la *damnatio* rituelle de Saussure par la linguistique de l'énonciation et notamment par l'école française d'Analyse du discours.

Or, pour Saussure, la parole reste bien l'élément déterminant dans la dualité langue / parole. Dans son discours à l'occasion de la création de la chaire de Bally, il dit ainsi de la linguistique : « Elle comporte deux parties : l'une qui est plus près de la langue, dépôt passif, l'autre qui est plus près de la parole, *force active et véritable origine des phénomènes qui s'aperçoivent ensuite peu à peu*

dans l'autre moitié du langage. Ce n'est pas trop que les deux » (ELG, p. 273, je souligne)².

Traditionnellement, le rapport entre une grammaire et les productions linguistiques qu'elle règle est conçu comme un rapport entre la *puissance* et l'*acte*, dans la tradition aristotélicienne ; ou encore entre l'*energeia* et l'*ergon*, selon Humboldt qui la reprend ; ou enfin entre la *compétence* et la *performance*, selon Chomsky, qui se recommandait de Humboldt sur ce point. Or, faute peut-être de l'avoir posé de façon satisfaisante, aucune théorie linguistique n'est parvenue à résoudre le problème de leur articulation : par exemple, ne pouvant restreindre la capacité générative de leurs règles, les théories génératives se sont révélées trop puissantes pour être utiles. Cependant, si l'on convient la puissance ne préexiste pas à l'acte (cf. l'auteur, 2003b), la langue ne préexiste pas à la parole : elle est apprise en son sein, et la compétence des sujets évolue au cours de leurs pratiques effectives. Le "chaînon manquant" entre la langue et la parole est ainsi constitué par l'espace des normes dans lequel entre l'enfant au cours de sa socialisation progressive.

Même dans certaines traditions se réclamant du saussurisme, les deux linguistiques, celle de la langue et celle de la parole, sont restées séparées parce qu'une linguistique des normes n'a pas encore été édiflée. On pense sans doute à tort qu'il ne peut y avoir de science des normes : elle serait une déontologie qui échapperait par son caractère relatif et conditionné à l'imaginaire logico-grammatical des règles, voire à l'imaginaire scientifique des lois. Aussi, le rapport entre langue et parole reste-t-il généralement conçu tantôt comme un passage du virtuel à l'actuel, tantôt comme le passage de contraintes à une liberté : dans les deux cas, on peine à concilier les virtualités impératives de la langue avec les libertés actuelles de la parole. En effet, passer de la langue, conçue abstraitement, à la parole, ce n'est pas seulement décliner des degrés de systématisme décroissants, mais aussi des statuts épistémologiques divers.

Aucun texte n'est écrit seulement « dans une langue » : il est écrit dans un genre et au sein d'un discours, en tenant compte évidemment des contraintes d'une langue. D'où la nécessité de tenir compte des genres et des discours dans toute étude de textes en linguistique contrastive. Soit, schématiquement :

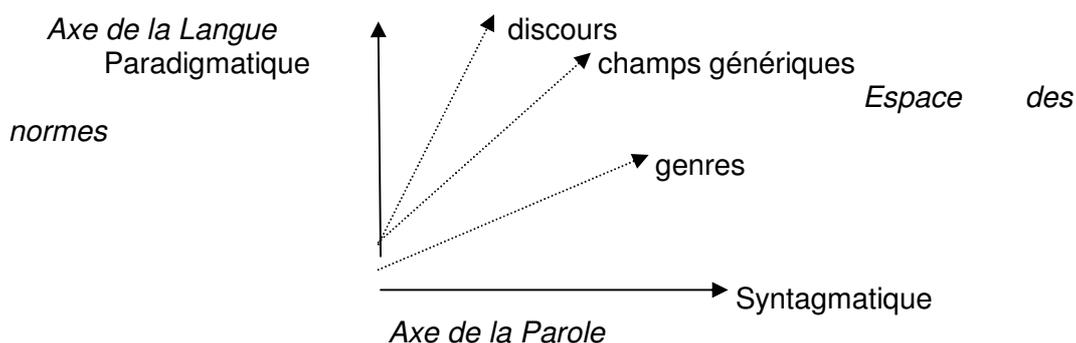


Fig 1. Espace d'une linguistique des normes

² La lecture des leçons et manuscrits de Saussure confirme que dans leur édition du *Cours de linguistique générale* Bally et Séchehaye ont gommé l'apport de Saussure à la linguistique de la parole.

Les deux linguistiques, celle de la langue et celle de la parole, que Saussure cherchait explicitement à articuler, restent unies par l'espace des normes. Les niveaux des genres, champs génériques et discours sont bien les niveaux stratégiques qui permettent de passer de la généralité de la langue aux particularités des textes, car les relations sémantiques entre textes s'établissent préférentiellement entre textes du même genre, du même champ générique et du même discours³.

Entre l'espace normatif des règles et le désordre apparent des usages, entre l'universel de la langue et la singularité des emplois, l'espace des normes s'étend de la généralité de la doxa jusqu'à la particularité du paradoxe. La dualité *langue / parole* n'est évidemment pas une contradiction : alors que les règles de la langue sont sans doute des normes endurcies, les performances de la parole ne restent évidemment pas exemptes de normativité, puisqu'elles instancient et manifestent les règles de la langue et diverses normes sociolectales.

3. Normes et sémiosis textuelle

Non codé en langue, le rapport entre contenu et expression ne relève pas de règles, ni au palier du signe ni à celui du texte. Dès le palier de la lexie, l'absence de compositionnalité sémantique des morphèmes en témoigne : *métaphore* ou *téléphérique* pourraient tout aussi bien signifier « transport à distance » et seules des normes « référentielles » d'usage distinguent leurs significations.

La dualité contenu-expression. — La différence entre les deux plans du langage doit certainement beaucoup à l'opposition entre le sensible et l'intelligible. Alors que depuis des millénaires on opposait la pensée au langage, la signification au signe, etc., Saussure met fin au dualisme entre le sensible et l'intelligible par sa théorie de l'unité linguistique. C'est pourquoi elle n'a guère été comprise, et le dualisme demeure aujourd'hui dans les conceptions logicistes et cognitivistes du langage.

Le problème saussurien de la « forme-sens » est celui d'une dualité non antinomique entre les plans du langage : « Il est aussi vain de vouloir considérer l'idée hors du signe que le signe hors de l'idée » (*ELG*, p. 44). Dans le modèle canonique du signe que présente le *CLG*, l'indissolubilité des deux faces du signe est affirmée, mais toutefois la ligne pleine qui sépare le signifiant du signifié reste apocryphe et trahit graphiquement le propos de Saussure, comme on peut le voir dans les *ELG* (p. 103), où ce modèle est explicitement récusé et la ligne pleine « remplacée » par un pointillé⁴.

³ Cela n'exclut pas, bien entendu, les relations entre discours.

⁴ Pour une discussion, cf. l'auteur, 2003c. Le caractère indissociable des deux faces du signe et des deux plans du langage a été pensé comme celui d'un recto et d'un verso, selon les termes du *CLG*, ou comme une présupposition réciproque (dans les termes logiques de Hjelmslev). En fait, il s'agit de corrélations de différences et donc cela implique toujours plusieurs signes différents en syntagmatique. Mais le principe de cette corrélation reste mystérieux pour la tradition grammaticale. Il n'est pas codé en langue : il opère dans l'action énonciative et interprétative. Les parcours entre les plans du langage sont un moyen de le concrétiser. Ils semblent admis par Saussure en tant que forme élémentaire, comme en témoigne la figure qui juxtapose deux signes *a* et *b* en reliant l'idée *a* au son *b* et l'idée *b* au son *a* (*ELG*, p. 290). Elle suggère que le contexte d'une

Nous estimons qu'il est impossible de postuler deux parcours interprétatifs parallèles ou successifs, celui du contenu et celui de l'expression, comme le fait en psycholinguistique le cognitivisme fodorien. Le "parcours des signifiés" est inséparable du "parcours des signifiants", car les relations homoplans et hétéroplans se conditionnent mutuellement. À l'énonciation comme passage de la pensée au langage et à l'interprétation comme passage inverse, nous entendons substituer ainsi un modèle commun de constitution et de parcours des formes. Dans cette perspective rapport pensée-langage est remplacé par le rapport entre le plan du signifiant et celui du signifié⁵. Le signifié peut avoir la prééminence, ou, en d'autres termes, les processus principalement descendants de la perception sémantique peuvent l'emporter sur les processus principalement ascendants de la perception phonétique ou graphique ; il reste que la prééminence d'un des deux plans n'est pas fixée *a priori*, mais dépend du moment du texte et de la tâche en cours.

Le problème de la sémiologie textuelle. — Les corrélations entre paliers ne sont pas moins remarquables que les corrélations entre plans du contenu et de l'expression et bien plus complexes que ne le laissent supposer les modèles binaires du signe (signifiant/signifié, expression/concept, etc.). Il reste à exploiter théoriquement ces nouveaux observables, car malgré le vœu logico-grammatical d'une correspondance bi-univoque entre unités des deux plans du langage, ces plans ne sont pas isomorphes.

Cela conduit à proposer un modèle multiniveau de l'activité langagière. Nous évoquions jadis le caractère polysystémique et polysémiotique des langues (cf. 1987, ch. III). Transposée au domaine de la description de la parole en tant qu'activité de langage, cette multiplicité conduit à proposer des modèles à plusieurs niveaux de représentation⁶. Même si le flux de parole peut sembler linéaire, les parcours génétiques et interprétatifs qui constituent l'expression comme le contenu d'un texte ne sont ni séquentiels, ni déterministes, comme en témoignent les autocorrections productives et les rétroactions interprétatives. En outre, ils ne sont pas linéaires : non isonomes, ils comportent des moments réguliers et des moments singuliers qui en général correspondent aux sections régulières et singulières des formes sémantiques. Souvent, par exemple, les ruptures expressives et sémantiques vont de pair : par exemple, une pause accompagne d'ordinaire un changement de thème en mettant fin aux effets de récence sémantique. En somme, pour chaque plan du langage, on peut postuler un espace de représentation multiniveau où chaque passage (ou « unité ») est

unité de l'expression peut être une unité du contenu, et réciproquement. Les corrélations entre plans du contenu et de l'expression rendent ainsi licite la notion de *contextualité hétéroplane* : le contexte d'une unité sur un plan, expression ou contenu, est constitué par d'autres unités sur le même plan, mais aussi sur l'autre. On ressent le besoin d'une théorie qui puisse penser ces corrélations, c'est-à-dire d'une linguistique informée par une sémiotique textuelle.

⁵ Les termes de *plan du contenu* et *plan de l'expression* nous semblent discutables, car ils supposent l'image traditionnelle de l'énonciation comme infusion de l'esprit dans une matière. Par ailleurs, le concept linguistique d'expression doit sans doute être refondu pour échapper au mentalisme qui lui a donné carrière.

⁶ Par exemple, la phonologie autosegmentale a contesté le statut uniplanaire et unilinéaire des représentations phonologiques et les modèles multilinéaires font l'objet d'élaborations prometteuses.

susceptible de plusieurs caractérisations non nécessairement homogènes ni cohérentes entre elles. La discrétion et la stabilité relative du passage considéré est assurée par des points de coïncidence entre niveaux de caractérisation. Chaque niveau de caractérisation est en effet une source d'objectivation ; en d'autres termes, quand des caractérisations coïncident, leur point de coïncidence acquiert le rang d'unité scientifiquement qualifiée.

Alors que la linguistique de la langue, conformément à la problématique logico-grammaticale, objective les unités par leur position spatiale, la linguistique de la parole les objective principalement par leur position temporelle, conformément à la problématique rhétorico-herméneutique. Pour ce qui concerne la sémiologie en linguistique de la parole, on pourrait définir les signes comme des moments de synchronisation des parcours énonciatifs et interprétatifs, tant pour ce qui concerne l'expression que le contenu.

Bref, si une langue n'est pas composée d'un et d'un seul système, chacun de ses niveaux de description comporte des normes et des règles qui évoluent selon des temporalités différenciées, en fonction de paramètres internes et externes différents.

La langue comme système unique le cède alors à la langue conçue comme articulation et recherche d'optimisation entre des systèmes partiels relativement autonomes et dont les principes structuraux restent compatibles entre eux, mais non systématiquement intercorrélés. Certains sont centraux, au sens où ils sont à l'œuvre dans toutes les manifestations linguistiques (ex. morphologie, syntaxe) ; d'autres sont facultatifs (réalisations prosodiques, typographie, etc.).

Les règles linguistiques concernent les systèmes partiels, mais non leur interaction, qui obéit à des normes plutôt qu'à des règles : aussi le lexique, la syntaxe, voire la sémantique diffèrent selon que l'on se trouve à l'oral ou à l'écrit. La verbalisation de l'écrit comme la transcription de l'oral montrent que les systèmes partiels en interaction peuvent varier⁷. En somme, la diversité des systèmes partiels favorise la diversité interne des langues, qui se traduit par la diversité des discours, des genres et des styles.

L'énonciation et l'interprétation apparaissent en somme comme des processus de compromis entre niveaux relevant de systèmes de normes différents. Le caractère multiniveau de la langue organise ainsi les deux « chaos » de la pensée et du son qu'évoquait Saussure. Entendons bien toutefois que les niveaux linguistiques sont tout à la fois des niveaux d'organisation et de description : ils ne sont séparés que par une convention, qu'on ne peut prétendre conforme « aux choses mêmes ». Par exemple, sémantique et ponctuation font l'objet de descriptions séparées et l'on en conclut qu'il s'agit de niveaux d'organisation complètement distincts, alors même que la linguistique de corpus permet de repérer de nettes corrélations entre eux. Outre bien sûr la division entre les plans du contenu et de l'expression, on peut souhaiter que l'étude de la sémiologie textuelle conduise à relativiser voire à réviser la stratification du langage dans son ensemble.

En somme, les dualités *langue / parole* et *signifiant / signifié* trouvent une articulation commune dans une double conception de la textualité. La première, issue des études sur les textes narratifs, religieux et mythiques notamment, privilégie le rapport entre les unités locales et l'unité globale, par ces médiations

⁷ On retrouve le même problème à propos de divers objets culturels, par exemple pour l'interprétation de la musique.

que sont les normes de genre et de discours ; la seconde, privilégiant la poésie, met l'accent sur les rapports entre plan du signifiant et plan du signifié. Ces deux conceptions se complètent, car les normes textuelles déterminent tout autant la sémiosis que le rapport entre local et global ; mieux, les rapports entre global et local sur chaque plan du langage ne peuvent être établis sans prendre en considération la sémiosis qui spécifie le rapport entre plan du signifié et plan du signifiant.

4. Directions de recherche

4.1. Problématique d'un remembrement

Ressaisissons sommairement les distinctions proposées, en les complétant par d'autres formulées jadis (l'auteur, 1987) :

<i>Instance</i>	Langue	Discours	Style
<i>Systématicité</i>	Dialecte	Sociolecte	Idiolecte
<i>Stipulations</i>	Règles	Normes	Habitus
<i>Modes d'impérativité</i>	Prescrire	Engager	Permettre
<i>Evolution</i>	Lente	Mesurée	Rapide

N.B. : Les *instances* sont formulées d'après des notions communes. Les *degrés de systématité* sont distingués de manière plus technique (le terme de *dialecte* renvoie à Coseriu), mais il faut se garder de conclure qu'ils forment des systèmes clos : chaque degré ne peut s'actualiser que dans son interaction avec les deux autres ; ainsi, l'idiolecte n'est-il pas une « langue personnelle », mais un usage personnel caractéristique d'une langue et d'un ou plusieurs sociolectes.

Les *modes d'impérativité* relèvent d'une logique déontique. La prescription est tout autant positive que négative (interdiction) ; la permission rappelle ici l'idée brillante de Varron d'une *grammaire permissive*.

Enfin la *dimension diachronique de l'évolution*, fort importante, varie approximativement d'un facteur dix : les règles se mesurent à l'aune du siècle voire du millénaire, les normes en-deçà du siècle, les habits de la décennie, voire moins.

À tous les niveaux de caractérisation, la langue et le style personnel apparaissent comme les bornes extrêmes du continuum à seuils que constitue l'espace des normes.

4.2. Transformer le problème des normes en problème empirique

La question du texte. — La problématique du texte peut ici encore nous éclairer. Pour décrire les textes, il nous faut disposer d'une théorie des normes et non plus seulement du système au sens fort : là où les règles exigent ou

excluent, les normes suggèrent et permettent. Les règles d'un système formel n'ont pas de diachronie, et leur application n'est en principe pas soumise à des conditions externes. Là où les règles stipulent le possible *in abstracto*, les normes en restent au probable. En outre, l'inventaire, la hiérarchie et l'application des normes dépend non seulement de conditions historiques changeantes, mais de situations variables même en synchronie. Comment expliquer sinon que les règles linguistiques ne soient pas toujours nécessaires, ni jamais suffisantes pour rendre compte des régularités d'un corpus textuel ? On sait bien, depuis le grand débat à la fin des années 1970 dans *Cognitive Science*, que les « grammaires de texte » ne peuvent se prétendre des grammaires au sens technique du terme. C'est pourquoi les théories descriptives de la textualité construisent des instances hétérarchiques dont l'interaction est gouvernée par des normes (cf. l'auteur, 1989).

La linguistique de corpus. — Seule la linguistique de corpus peut offrir les moyens théoriques et techniques d'étudier l'espace des normes et de transformer en dualité l'antinomie supposée entre langue et parole. Pour cela, il faut mener une étude comparative, tant des discours que des champs génériques⁸ et des genres, voire des styles – c'est là un aboutissement de la problématique de la linguistique comparée. Si l'on prend la mesure des diversités effectives des discours, champs génériques et genres, le noyau invariant qu'on peut appeler *langue* se réduit drastiquement à l'inventaire des morphèmes, à des contraintes comme la structure de la syllabe, la structure du syntagme, etc. ; ainsi, les lexèmes n'en font pas partie, car ils sont déjà des phénomènes de « discours »⁹.

Bref, la linguistique peut prendre *de droit* pour objet de description l'espace des normes : au lieu de les édicter, comme elle le faisait naguère en frappant d'inacceptabilité des énoncés, alors même qu'ils sont attestés, elle doit les décrire et pour cela exploiter des corpus¹⁰. Or l'étude des corpus atteste que le lexique, la morphosyntaxe, la manière dont se posent les problèmes sémantiques de l'ambiguïté et de l'implicite, tout cela varie avec les genres, les champs génériques et les discours¹¹.

Les applications doivent tenir compte de ces spécificités. Elles sont telles que les projets de systèmes universels sont irréalistes, linguistiquement parlant. Pour parvenir à des traitements automatiques spécifiques et efficaces de corpus et adapter les stratégies d'application, il convient alors de spécifier les fonctionnements propres aux différents discours, champs génériques et genres

⁸ Un champ générique, comme la poésie ou le théâtre, est un groupe de genres en co-évolution.

⁹ C'est pourquoi le lexique, du moins celui des lexies, n'appartient pas à la langue. De fait, comme la syntagmatique relève de la parole, les mots sont aussi des formations textuelles (à la différence des morphèmes) : on peut à tout moment, notamment dans la conversation familière, créer des néologismes qui sont aisément interprétés.

¹⁰ C'est par l'étude des textes que l'on peut restituer les normes linguistiques en vigueur. La langue est tout simplement ce qui rend les éléments du corpus comparables : il faut pour établir ses régularités vérifier des hypothèses d'isonomie (dans une synchronie) et d'homogénéité (malgré les variations de lieu et de registre).

¹¹ On peut même aller jusqu'aux styles en tant que phénomène linguistique et non pas seulement littéraire (cf. l'auteur, 2001, ch. 6). Saussure le projetait dans son rapport sur la création d'une chaire de stylistique : « C'est tout simplement de la linguistique qu'on nous offre sous le nom de stylistique. Oui, Messieurs, tout simplement de la linguistique. Mais la linguistique, si j'ose le dire, est vaste » (*ELG*, p. 273).

textuels. On note certes des régularités transgénériques et transdiscursives. Par exemple, des domaines comme la littérature et les essais sont voisins : il arrive que les mêmes auteurs y transposent des thèmes comparables. Au palier morphosyntaxique et au plan de l'expression, ces régularités sont réputées relever de la langue ; mais au plan sémantique, elles relèvent de l'idéologie ou de la doxa¹². Si la morphosyntaxe reste pour l'essentiel affaire de règles, bien qu'elle ne soit aucunement indifférente aux normes, la sémantique demeure pour l'essentiel affaire de normes. Toutefois, avec les méthodes de la linguistique de corpus, on dispose à présent de moyens nouveaux pour tester les hypothèses sur le rapport entre normes et règles, comme sur le rapport entre les deux plans du langage¹³.

La question de la traduction. — La question de la traduction souligne les enjeux d'une linguistique des normes. On a daubé naguère sur la traduction automatique sans trop s'aviser que ses incohérences cocasses étaient dues à l'insuffisance des théories linguistiques de la traduction. En effet, si la connaissance des règles est nécessaire, elle n'est aucunement suffisante. Les langues ne se traduisent pas, mais les textes, si ; en d'autres termes, on ne traduit pas de langue à langue, mais de texte à texte, et pour cela on transpose un système de normes dans un autre¹⁴. C'est pourquoi, paradoxalement, la théorie terminologique du positivisme logique a pu croire les termes indépendants des langues : quand une discipline a structuré internationalement ses normes, la traduction devient possible, et semble aisée voire automatisable¹⁵. En revanche, quand l'histoire des discours et des genres diffère de langue à langue, comme c'est le cas même dans des traditions littéraires proches,¹⁶ la traduction devient une gageure et demande de recourir à l'édition bilingue qui présente côte à côte une création et une récréation.

En mettant les règles d'une langue au contact de normes nouvelles, la traduction élargit l'horizon du pensable et du dicible. C'est ainsi qu'elle fait

¹² Cf. l'auteur, 2004b.

¹³ Ne pouvant ici développer ce point, nous nous permettons de renvoyer à des études plus détaillées (l'auteur, 2004 a et b).

¹⁴ Démonstration *a contrario* : quand Henri Gougaud traduit un poème mystique de Attâr comme une fable de La Fontaine, il impose par sa ponctuation comme par son lexique une diction primesautière qui transforme la leçon mystique en apologue plaisant, et cette erreur de genre fausse définitivement la diction et le sens tout ensemble. Michel Favriaud (à paraître) a mis en évidence que là où Garcin de Tassy traduisait : « *Un autre papillon alla passer auprès de la lumière et s'en approcha. Il toucha de ses ailes la flamme, la bougie fut victorieuse et il fut vaincu. Il revint lui aussi, et il révéla quelque chose du mystère en question. Il expliqua en quoi consistait l'union avec la bougie ; mais le sage papillon lui dit [...]* », Gougaud ose traduire : « *On envoya un autre expert. Celui-là franchit le rideau, effleura la flamme, poussa un cri de papillon, revint en hâte à ses compères et révéla, tout essoufflé, qu'il s'était quelque peu brûlé* ». Les octosyllabes typiques de la fable et plus généralement de la poésie légère sont bien là (8858888), tout comme l'anthropomorphisme social (*expert, président*), les termes hérités du fabliau (*compère*) et l'entrain convenu (*cri de papillon, en hâte, tout essoufflé, quelque peu*).

¹⁵ Cette aisance demeure au demeurant toute relative, car à présent la pratique des corpus alignés fait apparaître, avec de nouveaux observables, toutes sortes de problèmes non résolus.

¹⁶ Prenons un exemple simple : même si les règles prosodiques et métriques diffèrent en tout, pour traduire l'hexamètre latin, on préférera en français l'alexandrin à l'octosyllabe.

évoluer la langue et lui apporte l'enrichissement cosmopolite propre aux langues de culture.

Linguistique et sciences de la culture.— En affirmant l'incidence déterminante de la parole sur la langue, Saussure a suggéré la détermination de la problématique rhétorique / herméneutique sur la problématique logico-grammaticale qui en semble alors une inversion simplifiée sinon appauvrie. Dans la mesure où la problématique rhétorique / herméneutique reste primordiale, ce remembrement suggère une reconception de la linguistique à partir des études textuelles¹⁷.

Cela permet sans doute à Saussure de projeter un remembrement des secteurs de la linguistique au sein de la sémiologie¹⁸. Ce remembrement reste indifférent au « différentiel » entre l'agrammatical et le grammatical ; du moins, sans nécessairement abandonner la notion de règle, il suppose de faire la plus grande place aux normes.

La perspective d'un remembrement a naturellement une incidence sur le statut épistémologique de la linguistique. Loin d'être cognitive, comme la grammaire l'a toujours été depuis sa formation à l'époque hellénistique, la linguistique appartient de plein droit au domaine historique des sciences de la culture ; comme l'ont souligné Windelband puis Rickert, elles se distinguent des sciences de la nature parce qu'elles sont idiographiques : elles ont à caractériser des spécificités, alors que les sciences de la nature sont nomothétiques en ceci qu'elles ont à reconnaître des lois.

Ici se pose la question de l'articulation entre les méthodes quantitative et qualitative : elle reflète la complexité de la notion de norme. Une norme ne s'exprime pas seulement par une régularité statistique : même une moyenne ne peut véritablement exprimer une norme, et les concepts de norme et de moyenne sont-ils logiquement indépendants¹⁹. Aussi, les méthodes quantitatives en linguistique de corpus ne déterminent-elles que certaines phases de travail qui doivent être articulées avec des méthodes qualitatives, en tenant compte des valeurs investies.

En effet, les sciences de la culture dépassent les simples faits scientifiques qu'établissent les sciences de la nature : elles ont affaire à des valeurs. Or, les normes ne se réduisent pas à de simples faits, mais sont porteuses de valeurs²⁰ et hiérarchisées en fonction de ces valeurs : quiconque a pratiqué la linguistique de terrain sait que les informateurs ne cessent de justifier leurs choix par des raisons esthétiques voire éthiques : « On dit ainsi parce que c'est plus joli ou plus convenable », telle est la justification la plus commune des usages, à laquelle les linguistes n'ont jamais prêté une grande attention. En la formulant

¹⁷ Les travaux de Saussure sur la poésie latine et les légendes germaniques ont d'ailleurs accompagné l'élaboration de sa linguistique générale.

¹⁸ « Sémiologie = morphologie, grammaire, syntaxe, synonymie, rhétorique, stylistique, lexicologie, etc., *le tout étant inséparable* » (ELG, p. 45).

¹⁹ Ils peuvent être cependant articulés par la notion de degré de prévisibilité. Par exemple, l'orthographe préférée pour un mot inconnu, phonétiquement *barivo*, sera plutôt *bariveau* que *barivot*, car en français les finales en *o* s'écrivent *-eau* dans 71% des cas, contre 1, 4% en *-ot* (cf. Sébastien Pacton et al., in A. Florin et J. Morais, éd., *La maîtrise du langage*, p. 95. D'après Perruchet, Pierre, *Apprendre, ça ne se commande pas ! La Recherche*, 366, p. 47-50 ; ici p. 49).

²⁰ Sur ce point, on peut s'appuyer tant sur Rickert (1926) que sur Canguilhem (1966).

diversement, les informateurs natifs affirment leur attachement aux normes sociales concrétisées dans la langue.

Malgré l'anglicisme *langues naturelles*, les langues sont des formations culturelles qui appartiennent à l'espace des normes. On peut reconnaître qu'elles restent de part en part du social : aussi nous paraît demeurer sans portée l'objection commune que les normes seraient extérieures à la langue et qu'une linguistique des normes se réduirait à une sociologie ou une ethnologie. On a certes le sentiment que la langue et surtout les textes, comme tous les objets culturels, « reflètent » la société. Il serait plus légitime d'admettre qu'ils la constituent et ne lui sont aucunement extérieurs.

Les différents champs sémiotiques qui constituent le social ne sont cependant pas unifiés : en leur sein comme entre eux, ils sont traversés par des contradictions, voire des conflits qui s'expriment sur un fond de valeurs communes et de normes partagées, tout en faisant évoluer indéfiniment dans le temps de la tradition ces normes et ces valeurs.

Quittant la problématique logico-grammaticale et le mentalisme abstrait des grammaires universelles, dont le cognitivisme orthodoxe fut le dernier rempart, la linguistique peut en investissant l'espace des normes concrétiser son appartenance aux sciences de la culture. Un programme interdisciplinaire de recherche sur les normes et les valeurs serait au demeurant bienvenu. Dans les sciences de la culture, nous n'avons pas affaire à des choses, mais à des objets culturels. Jouissant d'un mode d'objectivité spécifique, ils sont tout à la fois, indissociablement, des faits et des valeurs. Or, l'ontologie a traditionnellement scellé l'unité millénaire entre logique et grammaire et sous-tend encore les théories contemporaines de la référence : cependant, elle ne traite plus aujourd'hui que des choses. Pour édifier une linguistique des normes, et tout particulièrement une sémantique, l'ontologie, par tradition statique et objectiviste, doit donc être récusée : il faut tout à la fois s'appuyer sur une théorie des valeurs et une théorie des pratiques qui les mettent en œuvre²¹, bref sur une axiologie et une praxéologie.

Bibliographie

Abréviations :

ELG : Saussure, *Écrits de linguistique générale*.

CLG : Saussure, *Cours de linguistique générale*.

Canguilhem, Georges (1966) *Le Normal et le Pathologique*, Paris, Puf.

Coseriu E. (1962) *Teoria del lenguaje y lingüística general*, Madrid, Gredos.

Coseriu, E. (1969) Sistema, norma, e "parola", *Studi linguistici in onore di Vittore Pisani, Brescia*, Paideia Editrice, pp. 235-253.

Favriaud, Michel (à paraître) La diction du poème dépend-elle tout à fait de la ponctuation ?, *Texto !* <http://www.revue-texto.net>

Lukasiewicz, Jan (2000 [1910]), *Le principe de contradiction chez Aristote*, Nîmes, Editions de l'Éclat.

Malrieu, D. et Rastier, F. (2001), Genres et variations morphosyntaxiques, *Traitements automatiques du langage*, 42, 2, pp. 547-577

²¹ Cf. l'auteur, 2001.

Milner, Jean-Claude (1989) *Pour une science du langage*, Paris, Gallimard.

Missire, Régis (2004) Norme(s) linguistique(s) et afférence sémantique : une lecture de *Sémantique interprétative* à partir d'Eugenio Coseriu, *Texto !*, <http://www.revue-texto.net>

Rastier, François (1989) *Sens et Textualité*, Paris, Hachette.

Rastier, François (2001) L'action et le sens. — Pour une sémiotique des cultures, *Journal des Anthropologues*, 85-86, pp. 183-219.

Rastier, François (2003) Parcours de production et d'interprétation : pour une conception unifiée dans une sémiotique de l'action, in Ouattara, A. (éd.), *Parcours énonciatifs et parcours interprétatifs. Théories et applications*, Paris, Ophrys (coll. HLD), pp. 221-242.

Rastier, François (2004 a) Saussure au futur, *Texto !*, <http://www.revue-texto.net>

Rastier, François (2004 b) Doxa et lexique en corpus — Pour une sémantique des « idéologies » — Du lexique à la doxa, *Texto !*, <http://www.revue-texto.net> [à paraître dans *Lexikalische Semantik und Korpuslinguistik*, Tübingen, Narr].

Ricci, Vittorio (2005) La norma in Hjelmslev – Evoluzione teorica di un concetto glossematico, II, *Janus*, 3, pp. 51-73.

Rickert, Heinrich (1997 [1926]) *Science de la culture et science de la nature*, suivi de *Théorie de la définition*, Paris, Gallimard, trad. Anne-Hélène Nicolas.

Saussure, Ferdinand de (1972 [1916]) *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot [édition Tullio de Mauro].

Saussure, Ferdinand de (2001) *Écrits de linguistique générale* [Simon Bouquet et Rudolf Engler, éd.], Paris, Gallimard, Bibliothèque de philosophie.

Thouard, Denis (2005) *La méthode des sciences de la culture*, *Texto !*, <http://www.revue-texto.net>